

## Lancement du programme "Gazelle" pour PME à forte croissance

Le 18-05-2006

Mieux accompagner les PME à forte croissance, c'est le but du programme « Gazelle » lancé le 11 mai 2006 par le gouvernement. **Dédié aux 2.000 entreprises les plus dynamiques**, ce programme vise à leur apporter **financements**, accès à des spécialistes, en plus d'un soutien des investisseurs de proximité.

Renaud Dutreil, Ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, a lancé le **jeudi 11 mai**, devant 500 chefs d'entreprise réunis à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, **le Programme « Gazelle » pour accompagner les PME à forte croissance**.

« Pour renforcer notre croissance, nous avons besoin d'**une nouvelle génération d'entreprises** porteuses de nouveaux projets, de nouvelles innovations et capables d'exporter en nombre », a déclaré Renaud Dutreil.

Mais qui sont ces gazelles ? Le Ministre des PME les a sélectionnées parmi l'ensemble des sociétés françaises comptant 5 à 250 salariés. **2.000 PME indépendantes** dont le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 34% en 2003, puis à nouveau de plus de 34% en 2004, ont ainsi été labellisées.

**Ces gazelles sont fortement créatrices d'emplois** puisque leur masse salariale et leur nombre de salariés ont plus que doublé en deux ans. Elles sont réparties **dans tous les secteurs de l'économie**. Les services aux entreprises rassemblent plus du quart des gazelles (28%). Le commerce (20%) et la construction (17%) suivent. Ces entreprises sont établies dans toutes les régions françaises.

Les gazelles recrutent toutes, ou presque, très notamment en CDI (77%). Un quart d'entre elles ont recours au CNE (Contrat Nouvelles Embauches). **Elles recrutent à un rythme élevé**, la principale difficulté étant de trouver des collaborateurs qualifiés. Plus de 50% d'entre elles placent également **la gestion de trésorerie en tête de leurs difficultés**, suivie par la gestion des formalités administratives. **Dans près d'un tiers des cas, leur développement a été ralenti par une difficulté d'accès au financement**.

Ces entreprises à forte croissance attendent avant tout de l'Etat **des impôts et des cotisations sociales réduits** et de la souplesse dans les contrats de travail.

Afin d'aider ces gazelles à passer un cap difficile, le gouvernement a annoncé la création d'un **« statut d'entreprise de croissance »** qui leur permettra de bénéficier pendant au moins deux ans d'un soutien particulier visant à neutraliser les surcoûts liés à cette croissance.

Pour ce faire, le gouvernement va mettre en place, dans le cadre de la prochaine Loi de finances, **« un nouveau mécanisme de gel de l'impôt sur les sociétés »** avec application dès le 1er janvier 2007, afin de **« neutraliser toute augmentation de cet impôt durant la période de croissance »**.

« **Les bénéfiques** pourraient ainsi être **réinvestis dans le développement de l'entreprise et dans les embauches de nouveaux salariés** », a déclaré le Premier ministre Dominique de Villepin, qui présidait cette manifestation. Il a par ailleurs promis que les PME en croissance pourraient bénéficier d'**un décalage de six mois du paiement des cotisations sociales des salariés embauchés**. Enfin, il a annoncé que le programme de 2 milliards d'euros annoncé par Jacques Chirac dans le cadre du **renforcement du capital risque** sera « opérationnel dès cet été ».

Le programme « Gazelle » prévoit enfin de favoriser les rencontres entre PME, grâce à l'aide d'**associations de chefs d'entreprises** et aux chambres de commerce et d'industrie. Il s'agira de créer et d'animer le réseau des « gazelles labellisées » afin de développer leurs opportunités de contact et de structurer une offre spécifique de **partenaires** majeurs, publics et **privés**, pour les soutenir dans leur croissance.

Les 2.000 PME sélectionnées pourront **accéder plus facilement aux financements** et aux conseils de business angels (**ou investisseur à titre individuel**) dont l'objectif du gouvernement est de faire passer le nombre en France de 4.000 actuellement à 6.000 d'ici 2009. A cet effet, Renaud Dutreil a lancé un appel à projets pour la mise en réseau des « business angels » dont les lauréats pourront obtenir jusqu'à 100.000 euros d'aide publique.

Enfin, les gazelles bénéficieront d'un soutien d'experts en matière juridique (avocats), d'expertise comptable (**obtention des financements**, approche export, ...) et de notariat.

Le monde patronal composé du **Medef**, de la **CGPME**, des chambres de commerce et d'industrie, des **experts-comptables** et autres associations a applaudi à l'annonce de ce dispositif.

Dans un communiqué de presse du **11 mai 2006**, le Medef a salué l'initiative du gouvernement visant notamment à « réinvestir les bénéfiques dans le développement de l'entreprise » et à « renforcer ses fonds propres ».

Source : Rédaction de NetPME  
Contact : [redaction@netpme.fr](mailto:redaction@netpme.fr)